

Privilège—M. Rodriguez

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DIONNE (NORTHUMBERLAND-MIRAMICHI)—PROPOS DU
CHEF DE L'OPPOSITION

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège découle d'un propos tenu hier par le chef de l'opposition, propos qui porte atteinte à l'honneur de tous les députés . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme le Règlement l'y invite, le député voudra peut-être prévenir la présidence avant de soulever la question de privilège.

M. RODRIGUEZ—LA RÉPONSE DU MINISTRE DES POSTES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à cause de la réponse que m'a donnée cet après-midi le ministre des Postes (M. Lamontagne) à la première question que je lui ai posée.

Dans sa réponse, le ministre des Postes a laissé entendre ou m'a tout simplement reproché d'être plus enclin à défendre les postiers qui bravent la loi qu'à chercher une solution aux problèmes des postes. Je n'ai nullement essayé, dans la question que j'ai posée au ministre, de manifester quoi que ce soit à l'égard des accusés et de ceux qu'on accuse d'avoir enfreint la loi. En fait, j'ai soulevé la question de la lettre envoyée, entre autres, aux membres du syndicat local d'Ottawa. Quelque 800 lettres ont été expédiées aux membres du syndicat.

J'aimerais vous faire part du libellé de cette lettre et la suivante a été adressée à M. Patrick Berry, division du procédé mécanique, elle dit:

Monsieur,

Nous avons entrepris d'examiner tous les événements survenus durant la période allant du 19 au 26 octobre 1978.

Votre conduite durant cette période fera l'objet d'un examen et vous serez prévenu de toute mesure disciplinaire dont vous pourriez être l'objet.

Votre dossier personnel contiendra désormais un exemplaire de la présente lettre.

Sincèrement vôtre,

Le gérant,
A. Clare

La question que j'ai posée découlait du fait que cette lettre va maintenant figurer au dossier de centaines de membres du Syndicat des postiers du Canada. Pour marquer des points politiques ou pour un autre motif, le ministre des Postes a déclaré à la Chambre—et il m'a imputé des motifs que je n'avais pas—que je tenais davantage à protéger ceux qui désobéissent à la loi qu'à poser une question valable. A mon avis, le ministre des Postes a agi de façon irréfléchie et il a manqué de respect envers les députés quand il m'a attribué des motifs de ce genre.

Le deuxième point que je veux établir, c'est que le ministre des Postes m'a accusé de faire partie de la charge de la brigade légère. Monsieur l'Orateur, c'est moi qui suis le critique des Postes de mon parti à la Chambre. Les questions qui ont trait aux relations humaines au ministère des Postes sont extrêmement importantes à l'heure actuelle. Il vient d'y avoir une grève et il y a beaucoup de tension aux Postes. On établira bientôt une société de la Couronne pour s'occuper du service postal. Il est absolument essentiel qu'il y ait de bonnes relations ouvrières-patronales au ministère des Postes. C'est pour cela qu'après avoir obtenu l'accord de mon parti, j'ai soulevé

[M^{me} Campagnolo.]

cette question aujourd'hui. Les rapports ouvriers au ministère des Postes sont d'une importance primordiale.

J'ai signalé dans ma question que, dans le secteur privé, si l'employeur a une façon moderne et avant-gardiste de considérer les relations ouvrières, il ne fait pas de chasse aux sorcières après une grève et une lutte longue et ardue entre les parties ouvrières et patronales.

J'ai demandé au ministre des Postes s'il acceptait de revenir sur sa décision au sujet de cette lettre qui, d'après ce qu'il a dit aux travailleurs, figurera à leur dossier personnel et de garantir que cette lettre serait enlevée de leur dossier. Le ministre des Postes m'a accusé de faire partie de la charge de la brigade légère. Ce n'est pas ainsi qu'un ministre qui agit de façon réfléchie doit répondre aux critiques des partis de l'opposition à la Chambre. Le ministre des Postes se cache derrière Dennis McDermott. Vu que M. McDermott n'est pas ici pour se défendre, je tiens à signaler que le fait d'accuser M. McDermott d'abandonner les droits des employés des Postes et de faire une déclaration d'ordre général pour dire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que le député s'est éloigné de son sujet qui avait un certain rapport avec les privilèges parlementaires et qui concernait une réponse qu'il a obtenue pendant la période des questions. Il est maintenant en train de critiquer la réponse que lui fournit le ministre. Pourtant le député sait certainement qu'il ne peut pas pour l'instant critiquer la réponse du ministre. C'est un point de débat. Si le député veut s'expliquer sur un fait personnel, je serai heureux de l'entendre.

M. Rodriguez: En conclusion donc, monsieur l'Orateur, je pense que cela met en jeu mes privilèges. Je pense que la seule issue honorable pour l'honorable ministre consiste à retirer les propos de cet après-midi qui m'imputaient des motifs.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais contesté les motifs du député. J'ai dit que je me demandais si . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lamontagne: Il n'a jamais été question, je pense, d'imputer des motifs à ce qu'il a pu penser. De la façon qu'il a posé sa question, il me forçait à conclure que c'était peut-être là ce qu'il pensait. Si ce n'était pas le cas, tant mieux pour lui. En ce qui concerne ce que j'ai dit de la charge de la brigade légère, j'ai l'article sous la main. C'est M. McDermott qui a dit cela, et pas moi. Ce que j'ai dit, c'est que je me demandais s'il en était. Je n'ai pas dit qu'il en était effectivement. C'est à lui d'en juger.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler sur le même sujet. L'affaire est d'une grande importance, avec ou sans l'aveu du ministre des Postes (M. Lamontagne). Le député de Nickel-Belt (M. Rodriguez) a posé une question et il l'a posée non pas au sujet de ceux qui ont violé la loi, non pas de ceux qui ont été inculpés, mais au sujet des centaines et peut-être des milliers d'hommes et de femmes travaillant aux Postes et qui en ont reçu une lettre que jamais General Motors n'aurait envoyé dans les mêmes circonstances aux Travailleurs unis de l'automobile, ce que je puis dire en connaissance de cause puisque je viens d'une ville industrielle.